

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 12 mars 2018 à 19 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-03-061

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point Affaires diverses ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018 ;
04. Adoption des comptes payés et à payer ;
05. Période de questions ;
06. Problématique de branchement d'égout pluvial et sanitaire à l'école Maurault — Autorisation de nettoyage par hydropression et utilisation de caméra ;
07. Tracteur pour la voirie et le déneigement — Demande de soumissions ;
08. Lecteurs de compteur d'eau — Autorisation d'achat ;
09. Balayage des rues, secteurs Pierreville et Notre-Dame — Autorisation de travaux ;
10. Ventes de garage — Dates retenues
11. Avis de bâtiment dangereux – 1, rue Georges, Pierreville, Hôtel Traversy Inc. ;
12. Nomination inspecteur municipal — Monsieur Sylvain Bardier ;
13. Autorisation de dépenses — Achat de mobilier de bureau supplémentaire ;
14. Cour municipale de Nicolet – Signature entente DPCP (BIA) ;
15. Amélioration du réseau routier — Travaux d'asphaltage 2018 — Demande de soumissions ;
16. Amélioration du réseau routier — Travaux d'asphaltage 2018 — Demande d'aide financière à notre député ;
17. Programme revitalisation des noyaux villageois — Adhésion ;
18. Boîte à livres – Installation dans secteur Notre-Dame, suite à la lettre de la Fabrique ;
19. Adoption de règlement – Règlement numéro. 168-2018 relatif à la rémunération des élus de la municipalité de Pierreville ;
20. Adoption de règlement – Règlement numéro. 169-2018, règlement modifiant le règlement de zonage no 160-2017 relativement à une nouvelle cartographie des zones inondables du lac Saint-Pierre ;
21. Abrogation de la résolution 2017-05-125 — Entente avec la Régie intermunicipale de Gestion intégrée des déchets Bécancour – Nicolet-Yamaska ;
22. Parc industriel — Autorisation de paiement — Hydro-Québec ;
23. Camp de jour — Octroi de contrat et autorisation de paiement ;
24. Employés de patinoire — Autorisation de paiement ;
25. Infotech – Autorisation d'achat de banque d'heure ;
26. Conférence Drummondville III — Autorisation de participation ;
27. Site Internet — Séminaire *Planifier, rédiger et gérer les communications Web* – Autorisation de participation ;
28. Chevaliers de Colomb — Participation au 100^e anniversaire ;
29. Le Club l'Âge d'Or de Saint-François-du-Lac — Participation souper-spectacle de l'organisme ;
30. Bibliothèque Jean-Luc Précourt — Conférence de Madame Guylaine Guevremont et Madame Marie-Claude Lortie ;
31. André Roy – Remboursement d'un bris
32. Une route sans fin — Autorisation de circuler ;
33. Centre d'action bénévole du lac Saint-Pierre — Demande d'aide financière ;
34. Le lien — Maison de la famille — Offre d'aide financière ;
35. Affaires diverses ;

36. Documents déposés ;
37. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
38. Période de questions ;
39. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2018

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 12 février 2018, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2018-03-062
 EN CONSÉQUENCE,
 Il est proposé par le conseiller *Nathalie Traversy*
 Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de *séance ordinaire* du 12 février 2018 et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 9 mars 2018 ;

2018-03-063
 EN CONSÉQUENCE,
 Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
 Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2018.

Isabelle Tougas
 Secrétaire/commis-comptable

Déboursés directs

1	6461	Petit Caisse - Dépenses diverses de bureau	242,05 \$
2	6462	Coop de Solidarité Santé Shooner-Jauvin - 1/2 aide financière à la rénovation R-2018-02-053	25 000,00 \$
3	6463	Régie des déchets du Bas Saint-François - Redevance élimination matières résiduelles R-2018-02-055	20 515,15 \$
4	6464	Desmarais Yanick - Service pour le déneigement de la patinoire de Pierreville village R-2018-02-052	600,00 \$
5	6465	Garde Cotière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. - Aide financière navigation 2018 R-2018-02-059	250,00 \$
6	6466	SADC Nicolet-Bécancour - Participation Cap sur l'avenir (Maire et Marie-Pier) R-2018-02-057	50,00 \$
7	6467	Durand Stéphane - Prix concours de décorations de Noël	100,00 \$
8	6468	Shooner Johanne - Prix concours de décorations de Noël	100,00 \$
9	6469	Pitt François - Prix concours de décorations de Noël	100,00 \$
10	6470	Normand Bardier - 1/2 versement déneigement stationnement ND R-2017-10-196	2 586,94 \$
11	6471	Courchesne Guylaine - Frais de déplacement pour formation interne	150,00 \$
Sous-total des factures déjà payées			49 694,14 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacement février 2018	5,25 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire janvier 2018	60,00 \$
Sous-total des factures déjà payées			65,25 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Février 2018	1 281,26 \$
2		Hydro-Québec - Relevé décembre à février 2018	8 604,12 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise DAS février provinciale 2018	6 254,67 \$
4		Receveur général du Canada - Remise DAS février fédérale 2018	2 436,19 \$
5		RREMQ - Remise régime de retraite février 2018	2 494,72 \$
6		Sogetel - Internet février 2018	18,34 \$
7		Telus - Cellulaire du maire et directrice générale février 2018	163,18 \$
Sous-total des factures déjà payées			21 252,48 \$

Fournisseurs (dépenses 2018)

			- \$
1	6472	Boisvert Lyne - Frais de déplacements février	403,00 \$
2	6473	Buropro - Réparation photocopieur, copies, mouilleur timbreuse, relieur	581,45 \$
3	6474	Léveillée Sandrine - Subvention natation - Romy Courchesne	35,20 \$
4	6475	Descheneaux Éric - Frais de déplacement, Cap sur L'Avenir, Mrc Usine ND, Kubota, comité maritime	272,20 \$
5	6476	Dépanneur Pierreville - Essence camion Ranger février	210,09 \$
6	6477	Ultramar - Diesel tracteur février	119,61 \$
7	6478	Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) - Transport Dicom; compteur, quai. Renouv. Membre	353,20 \$
8	6479	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation janvier, février	68,00 \$
9	6480	Gamelin François - 4e versement déneigement des rues et stationnement de Pierreville	7 036,48 \$
10	6481	Gamelin Gaston - 4e versement déneigement des rues de Notre-Dame	14 181,93 \$
11	6482	Groupe Info Plus inc. - Hébergement des sauvages 60 Go	593,13 \$
12	6483	Mini-Entrepôts Star - Location entrepôt #17 du 22 février au 22 mars pour les cloches	137,97 \$
13	6484	L'annonceur - Assemblée publique de consultation zone inondable	352,97 \$
14	6485	Les Entreprises d'électricité D.A. inc. - Lumières de rues zone industrielle	2 529,45 \$
15	6486	Mégaburo - Diverses fournitures de papeterie pour février	144,39 \$
16	6487	MRC Nicolet-Yamaska - Frais mutation, Service Ingénieur, rang De L'Ile, 4 rues, rang Ste-Anne	13 954,29 \$
17	6488	Photographie François Pinard - Prises de photos des élus	919,80 \$
18	6489	Patrick Morin - Diverses fournitures de quincaillerie pour février	147,85 \$
19	6490	Pierre Pépin, Arpenteur - Ssubdivision de 3 terrains zone industrielle	1 936,63 \$
20	6491	Régie IAEP du Bas Saint-François - Consommation d'eau février	21 487,19 \$
21	6492	Régie des déchets du Bas-Saint-François - 3e versement de la quote-part annuelle	15 653,17 \$
22	6493	Régie d'incendie de Pierreville-St-François-Du-Lac - Quote-part	25 106,40 \$
23	6494	Groupe RDL Drummondville - Audit au 31 décembre 2016	8 853,08 \$
24	6495	Therrien Couture - Services Professionnels divers	1 158,95 \$
25	6496	Infotech - Taxation 2018	655,72 \$
26	6497	Nadeau Ginette - Frais déplacement février, sécurité civile	114,68 \$
27	6498	Desmarais Steve - Frais de déplacements formation rôle et responsabilités des élus, subv. Hockey	167,00 \$
28	6499	Ambulance Bas St-François - Transport Julie Courchesne	216,00 \$
29	6500	Déchetage Jocelyn Nadeau	287,44 \$
30	6501	Traversy Nathalie - Frais de déplacement sécurité civile	18,68 \$
31	6502	Financière Banque Nationale inc. - Versement intérêts règlement #358	913,50 \$
32	6503	Financière Banque Nationale inc. - Versement Capital règlement #358	15 000,00 \$
Sous-total des factures à payer			133 609,45 \$

Total des factures du mois	204 621,32 \$
-----------------------------------	----------------------

05. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19 h 34 et se termine à 19 h 44

06. PROBLÉMATIQUE DE BRANCHEMENT D'ÉGOUT PLUVIAL ET SANITAIRE À L'ÉCOLE MAURALT – Autorisation de nettoyage par hydropression et utilisation de caméra

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Riveraine a dû effectuer des travaux d'urgence la fin de semaine du 3 et 4 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Verreault, coordonnateur du Service des ressources matérielles de la Commission scolaire de la Riveraine a contacté la municipalité de Pierreville le 19 décembre 2016 concernant une problématique de refoulement à l'école Maurault de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QU'après vérification avec une caméra, il y avait des racines d'arbres dans la conduite et que cette dernière était de plus petit diamètre qu'à l'origine ;

CONSIDÉRANT QU'après vérification avec une caméra, il y a, à l'emprise de la rue Maurault et la route 132, deux branchements soit : celui actuel de 8 pouces de diamètre ainsi qu'un branchement de 12 pouces de diamètre partiellement obstrué ;

CONSIDÉRANT QUE la conduite d'évacuation principale d'égout de l'école Maurault a un diamètre de 12 pouces, la Commission scolaire de la Riveraine a procédé à la connexion de la conduite sur le branchement de 12 pouces existant qui n'a pas été concluante, même après un curage ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Riveraine a dû procéder au branchement temporaire sur la conduite de 8 pouces de diamètre afin d'éviter un refoulement complet des égouts dans leur établissement de la rue Maurault ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Riveraine n'est pas en mesure d'installer un dispositif anti-refoulement à l'extérieur, car ils ne sont pas raccordés sur un branchement de 12 pouces de diamètre et le risque de refoulement est toujours présent ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Riveraine demande un nouveau branchement d'un diamètre de 12 pouces à la municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville doit effectuer de nouvelles vérifications concernant l'obstruction et les branchements des conduites à l'emprise de la rue Maurault et la route 132 ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-03-064

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'effectuer un nettoyage par hydropression par l'entreprise Enviro 5 de Drummondville pour un taux horaire de ±220 \$ et que l'entreprise Plomberie F. Langlois inc. de Nicolet assurera le service pour l'utilisation d'une caméra et la remise des résultats pour identifier l'endroit problématique pour la somme de ± 400 \$ (taxes en sus) ;

QUE ces travaux seront supervisés par l'inspecteur municipal par intérim de la municipalité de Pierreville, Sylvain Bardier.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Refoulement d'égout — Commission scolaire — Riveraine » 02 415 10 445

07. TRACTEUR POUR LA VOIRIE ET LE DÉNEIGEMENT – Demande de soumissions

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal par intérim, Sylvain Bardier, doit utiliser de l'équipement adéquat pour le travail à effectuer sur le territoire de la municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'équiper d'un tracteur pour effectuer ces différents travaux, que ce soit au niveau de la voirie ou du déneigement ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-03-065

Il est proposé le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander des soumissions par invitation aux entreprises suivantes :

- *Machinerie CH de Nicolet*
- *Agritex Yamaska*
- *KUBOTA Drummondville*
- *Centre agricole Nicolet-Yamaska Inc.*

QUE la municipalité de Pierreville s'engage à n'accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

08. LECTEURS DE COMPTEUR D'EAU – Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville possède, sur le territoire, deux modèles de compteurs d'eau qui requièrent l'utilisation des lecteurs Elster C700 modèle Easyprobe et Badger meter modèle Touchreader ;

CONSIDÉRANT QUE le modèle Badger meter modèle Touchreader remplacera l'ancien modèle Elster C700 Easyprobe ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-03-066

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de retenir la soumission de Les Compteurs Lecompte inc. et d'approuver l'achat d'un lecteur de compteur d'eau Elster C700 modèle Easyprobe pour la somme de ± 800 \$ (taxes en sus) ainsi qu'un lecteur de compteur d'eau Badger meter modèle Touchreader pour la somme ± 690 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Achat compteur d'eau » 02 413 00 649

09. BALAYAGE DES RUES, SECTEURS PIERREVILLE ET NOTRE-DAME – Autorisation des travaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder au balayage et au nettoyage printanier des rues dans les secteurs Pierreville et Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut donner le contrat gré à gré étant donné que le contrat est inférieur à 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2018-03-067

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de balayage et de nettoyage des rues dans les secteurs de Pierreville et Notre-Dame à l'entreprise CLÉMENT FORCIER, au même taux horaire qu'en 2017 soit de 167 \$/heure, et ce, excluant la surcharge de carburant ;

QUE le montant total des travaux ne devra pas excéder la somme de 6 000 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Balayage des rues » 02 320 03 521

10. VENTES DE GARAGE – Dates retenues

CONSIDÉRANT le règlement numéro 01-2002 concernant les ventes de garage ;

CONSIDÉRANT l'article 4 dudit règlement stipulant que le conseil doit statuer par résolution sur les dates retenues pour les ventes de garage ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-03-068

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que les dates suivantes soient retenues pour les ventes de garage 2018, à savoir :

La fin de semaine du 19, 20 et 21 mai 2018

La fin de semaine du 1, 2 et 3 septembre 2018

11. AVIS DE BÂTIMENT DANGEREUX – 1, rue Georges, Pierreville, Hôtel Traversy Inc.

CONSIDÉRANT QUE la Régie du service incendie de Pierreville effectue des inspections préventives sur notre territoire afin de respecter les normes du schéma de couverture de risques ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été avisée par le Service incendie de l'existence d'un bâtiment dangereux au 1, rue Georges à Pierreville, soit Hôtel Traversy Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entrepris des procédures afin que la situation soit corrigée ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la lecture du rapport d'inspection de la Régie du service incendie de Pierreville, la municipalité a avisé la Régie du bâtiment du Québec des éventuels problèmes que peut entraîner le bâtiment du 1, rue Georges à Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire prévenir les risques liés à la présence de ce bâtiment au cœur de la municipalité, pour ce faire, une plainte à la Régie du bâtiment du Québec concernant ledit bâtiment a été faite en 2015, ne voyant aucun changement, une deuxième demande a été faite en 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'une année s'est écoulée depuis la dernière plainte à la Régie du bâtiment du Québec et qu'aucune action concrète n'a été faite de leur part ;

CONSIDÉRANT QUE les actions posées par la municipalité n'ont donné aucun résultat ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-03-069

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, qu'à la suite de la réception de l'avis du Service incendie, la municipalité a effectué toutes les démarches nécessaires pour ce dossier afin d'assurer la sécurité des citoyens et citoyennes et qu'il est maintenant de la responsabilité de la Régie du bâtiment du Québec d'intervenir immédiatement.

**12. NOMINATION INSPECTEUR MUNICIPAL –
Monsieur Sylvain Bardier**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Bardier agit à titre d'inspecteur municipal par intérim depuis le 3 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer officiellement une personne au poste d'inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un poste permanent ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Bardier est au service de la municipalité pour le secteur Notre Dame depuis 1998-1999 en tant qu'inspecteur et depuis l'année 2001 à titre d'inspecteur municipal adjoint ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-03-070

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de nommé comme inspecteur municipal de la municipalité de Pierreville, monsieur Sylvain Bardier ;

DE confirmer le début de ce poste pour le 12 mars 2018 ;

DE fixer les conditions de travail et les tâches de cette nomination selon les dispositions du contrat proposé.

13. AUTORISATION DE DÉPENSES – Achat de mobilier de bureau supplémentaire

CONSIDÉRANT QUE la ville de Nicolet a offert le 16 mars 2016 du mobilier de bureau à la municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux ont procédé à l'installation desdits bureaux en janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE certaines parties du mobilier sont manquantes afin que celui-ci soit ergonomique et complètement efficace ;

CONSIDÉRANT l'importance de l'espace de travail du personnel administratif afin d'optimiser les services offerts à l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de ces bureaux date du début des années 2000 et que ce modèle n'est plus fabriqué, cela nous oblige à faire une commande spéciale afin d'uniformiser le nouveau mobilier ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-03-071

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, à accepter l'offre de service de BUROMAX INC. de Trois-Rivières pour l'achat de mobiliers de bureau complémentaires pour la somme de ± 2 260 \$ (taxes en sus) :

1 huche 16x36 pouces au coût de ± 444,40 \$ (taxes en sus) ;
1 huche 16x42 pouces au coût de ± 481,80 \$ (taxes en sus) ;
1 huche 16x48 pouces au coût de ± 498,86 \$ (taxes en sus) ;
6 colonnes structurales au coût de ± 409,20 \$ (taxes en sus) ;
Installation du mobilier au coût de ± 300 \$ (taxes en sus) ;
Livraison du matériel au coût de ± 125 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « MOBILIER DE BUREAU » 03 310 00 001

14. COUR MUNICIPALE DE NICOLET – Signature entente DPCP (BIA)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est partie prenante à une entente relative à la cour municipale commune de Nicolet ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Nicolet, qui administre la cour municipale, désire conclure avec le ministre de la Justice et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) une entente afin d'établir les modalités relatives à la poursuite et à la gestion de certaines infractions pénales devant la cour municipale de Nicolet ;

CONSIDÉRANT QUE par cette entente, la ville de Nicolet s'engage à faire traiter par la cour municipale commune de Nicolet tous les constats délivrés par les membres de la Sûreté du Québec au nom du DPCP sur les routes entretenues par ou pour le ministère des Transports compris dans le territoire sur lequel la cour municipale a compétence, à l'exception des autoroutes ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-03-072

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer la signature de l'entente par la ville de Nicolet avec le ministre de la Justice et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) pour la gestion, par la cour municipale de Nicolet, des constats d'infraction émis sur les routes numérotées, incluant ceux compris sur le territoire de la municipalité de Pierreville.

15. AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – Travaux d'asphaltage 2018 — Demande de soumissions

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville désire procéder à des travaux de pose de béton bitumineux sur différentes rues lui appartenant ;

2018-03-073

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander des soumissions par le système électronique *SE@O* pour des travaux de pose de béton bitumineux dans les secteurs suivants :

- *Chenal Tardif, Section Chemin des Paulhus*
- *Rang Haut-de-la-Rivière*
- *Rues Industrielles*

QUE les soumissions scellées portant la mention « *Travaux d'asphaltage 2018* » devront être parvenues avant le *4 avril 2018 à 11 h* au

bureau municipal, situé au 26, rue Ally à Pierreville, pour y être ouvertes publiquement ;

QUE les soumissions devront être présentées sur le formulaire prévu à cet effet par la municipalité. La validité du cautionnement est de soixante (60) jours ;

QUE les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement ou d'un chèque visé au montant égal à 10 % de la soumission en plus d'une copie de la police d'assurance responsabilité d'une valeur minimale de 1 000 000 \$;

QUE le délai pour l'exécution des travaux est de soixante (60) jours suivant la date de prise en considération ;

QUE la prise en considération aura lieu lors de la séance ordinaire du lundi 9 avril 2018 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, situé au 26, rue Ally à Pierreville ;

QUE la municipalité de Pierreville s'engage à n'accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

16. AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – Travaux d'asphaltage 2018 — Demande d'aide financière à notre député

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la municipalité de Pierreville se doit de procéder à des travaux d'amélioration de son réseau routier, dans différentes rues lui appartenant ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville a toujours investi dans l'entretien de son réseau et désire continuer dans ce sens ;

2018-03-074

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander à notre député, Monsieur Donald Martel, une aide financière de 60 000 \$ afin que la municipalité de Pierreville puisse procéder à des travaux de réparation d'asphaltage dans différentes rues de son territoire, à savoir :

- *Chenal Tardif, Section Chemin des Paulhus*
- *Rang Haut-de-la-Rivière*
- *Rues Industrielles*

QUE la municipalité demande à être considérée dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal du M.T.Q.

17. PROGRAMME REVITALISATION DES NOYAUX VILLAGEOIS – Adhésion

CONSIDÉRANT QUE la revitalisation de Pierreville est une priorité pour la municipalité et qu'il y a avantage à développer une stratégie pour réaliser des actions durables ;

CONSIDÉRANT QU'il existe un programme offrant des subventions pour des initiatives relatives au renouvellement des noyaux villageois ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska ont déjà manifesté leur intérêt et que notre municipalité désire poursuivre dans ce sens ;

2018-03-075

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité participe au Programme de Revitalisation des noyaux villageois, et ce, en appuyant la MRC dans sa démarche de revitalisation auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

18. BOÎTE À LIVRES – Installation dans le secteur Notre-Dame, suite à la lettre de la Fabrique Marguerite D'Youville

CONSIDÉRANT la lettre reçue le 5 mars 2018 de la Fabrique Marguerite d'Youville ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Fabrique autorise l'installation d'une Boîte à livre à l'intérieur de l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique se décharge de toutes responsabilités concernant le vol, bris et entretien pour la Boîte à livre ;

CONSIDÉRANT QUE par respect pour les gens en place, les citoyens et citoyennes auraient accès à la Boîte à livre selon les horaires déjà établis des activités existantes :

Les lundis de 18 h 15 à 19 h 30

Les mardis de 12 h 45 à 16 h

Les dimanches de 10 h 30 à 12 h

2018-03-076

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de verser la somme de 1 000 \$ à la Fabrique Marguerite d'Youville afin d'autoriser l'installation de la Boîte à livre dans l'Église.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « SUBVENTION – DIVERS ORGANISMES » 02 701 90 990

19. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement numéro 168-2018 relatif à la rémunération des élus de la municipalité de Pierreville

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 22 janvier 2018 par le conseiller *Michel Bélisle* et que le projet de règlement numéro 168-2018 relatif à la rémunération des élus de la Municipalité de Pierreville a été présenté à cette même séance par le conseiller *Steeve Desmarais*, tel que l'exige la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, T-11.001) ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, qu'ils déclarent l'avoir lu et ont demandé dispense de lecture lors de son adoption ;

2018-03-077

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'adoption du présent règlement numéro 168-2018 relatif à la rémunération des élus de la Municipalité de Pierreville tel qu'exigé par la loi.

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 RÉMUNÉRATION

La rémunération annuelle pour le maire est fixée à 14 961,63 \$ et la rémunération annuelle pour les conseillers est fixée à 4 987,60 \$.

ARTICLE 3 ALLOCATION DE DÉPENSES

Tout membre du conseil reçoit, en plus de la rémunération fixée en vertu de l'article 2, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, jusqu'à concurrence du maximum fixé par la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, T-11.001).

ARTICLE 4 INDEXATION

La rémunération et l'allocation de dépenses établies par le présent règlement sont indexées à la hausse, à un taux de 2 %, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

ARTICLE 5 VERSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION

La rémunération fixée aux articles précédents et l'allocation de dépenses établie à l'article 3 sont payées une fois par mois durant la dernière période de paie de chaque mois.

Le conseil pourra, au besoin, modifier ce mode de paiement par voie de résolution à cet effet.

ARTICLE 6 RÉTROACTIVITÉ

Le présent règlement rétroagit au 1^{er} janvier 2018.

ARTICLE 7 ABROGATION

Le présent règlement abroge à toutes fins que de droit tous les règlements antérieurs adoptés à l'égard de la rémunération des élus.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ ce _____ 2018

Éric Deschenaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

20. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement numéro 169-2018, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 160-2017

relativement à une nouvelle cartographie des zones inondables du lac Saint-Pierre

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet règlement a dûment été donné lors de la séance du 11 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté son SADR et qu'il est en vigueur depuis le 19 mai 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska avait reçu une correspondance de la part du ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en mai 2014, nous indiquant la susceptibilité d'une possible demande de modifier le SADR ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska a modifié son SADR, règlement 2017-01, en vigueur depuis le 15 août 2017, pour y intégrer cette nouvelle cartographie des zones inondables du lac Saint-Pierre ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présenté le premier projet lors de la séance du conseil du 12 février 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'afin d'informer la population, un avis public de consultation a été présenté dans l'édition du 22 février 2018 du journal L'Annonceur ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présenté son Assemblée de consultation publique le 7 mars 2018 à 18 h 30, au 26 rue Ally, à Pierreville.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

2018-03-078

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'adoption du présent règlement numéro 169-2018, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 160-2017 relativement à une nouvelle cartographie des zones inondables du lac Saint-Pierre.

ARTICLE 1.

Modifier l'article 66.1 « Délimitations des zones à risque d'inondation » du règlement de zonage en le remplaçant par ceux-ci :

66.1.1 Application

Pour l'application des zones inondables, les cotes issues du rapport MH-90-05 prévalent sur toute autre information. La délimitation des zones inondables présentée sur la carte de l'annexe VII est fournie à titre indicatif. Cette cartographie a été réalisée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques. Elle représente le positionnement des cotes du rapport MH-90-05 et a été produite grâce à un relevé LIDAR effectué en 2001.

Cotes d'inondation issues du rapport MH-90-05

Localisation	Distance cumulée	Cote 2 ans	Cote 20 ans	Cote 100 ans
---------------------	-------------------------	-------------------	--------------------	---------------------

	66	6,54	7,60	7,97
	67	6,52	7,59	7,95
	68	6,51	7,57	7,94
	69	6,49	7,56	7,93
	70	6,47	7,55	7,91
	71	6,46	7,53	7,90
	72	6,44	7,52	7,88
	73	6,43	7,51	7,87
Embouchure Rivière-du-Loup (Lac Saint-Pierre)	73,8	6,41	7,49	7,86
	74	6,41	7,49	7,86
	75	6,40	7,48	7,84
	76	6,38	7,46	7,83
	77	6,36	7,45	7,81
	78	6,35	7,44	7,80
	79	6,33	7,42	7,79
	80	6,32	7,41	7,77
	81	6,30	7,40	7,76
	82	6,28	7,38	7,75
	83	6,27	7,37	7,73
	84	6,25	7,35	7,72
	85	6,24	7,34	7,70
	86	6,22	7,33	7,69
	87	6,21	7,31	7,68
	88	6,19	7,30	7,66
	89	6,17	7,29	7,65
	90	6,16	7,27	7,63
	91	6,14	7,26	7,62
	92	6,13	7,25	7,61
93	6,11	7,23	7,59	
94	6,10	7,22	7,58	
95	6,08	7,20	7,56	
96	6,06	7,19	7,55	
97	6,05	7,18	7,54	
Port Saint-François	97,5	6,04	7,17	7,53
	98	6,04	7,16	7,52
	99	6,03	7,14	7,50
	100	6,03	7,12	7,48

66.1.2 Mesures réglementaires applicables

Afin de déterminer les mesures réglementaires applicables à un site dont l'emplacement prévu est présumé dans une zone à risques d'inondation ou dans le littoral du lac Saint-Pierre lors d'une demande pour une construction, un ouvrage ou des travaux, il est nécessaire de connaître l'élévation du terrain. Un relevé d'arpentage effectué par un membre en règle de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec doit donc être soumis avec la demande. Le relevé doit comprendre les spécifications suivantes :

- Les limites du terrain
- La localisation et l'élévation des points géodésiques à l'emplacement visé ;
- Le tracé des limites de la zone inondable soit le littoral (2 ans), la zone de grand courant (20 ans) et de faible courant (100 ans) sur l'emplacement visé ;
- La localisation des bâtiments et ouvrages existants et projetés dont le champ d'épuration et le puits, s'il y a lieu ;
- Les rues et voies de circulation existantes

Le relevé doit être effectué sur le niveau naturel du terrain sans remblayage

66.1.3 Cartes officielles

La cartographie officielle réfère aux zones inondables de récurrences de 2 ans, 20 ans et 100 ans du lac Saint-Pierre — mise à jour 1.1 — février 2014 et sont respectivement précisées dans les documents suivants :

« 31I02-020-0805	Saint-François-du-Lac/Pierreville »
« 31I02-020-0904	Saint-François-du-Lac/Pierreville »
« 31I02-020-0905	Pierreville »
« 31I02-020-0906	Pierreville »
« 31I02-020-1005	Pierreville »
« 31I02-020-1006	Pierreville »
« 31I02-020-1007-S	Pierreville »
« 31I02-020-1008-S	Pierreville »
« 31I02-020-1009-S	Pierreville »
« 31I02-020-1109-S	Pierreville/Baie-du-Febvre »

66.1.4 Autres secteurs

Toutefois, si une portion des secteurs mentionnés plus haut n'était pas couverte par les plans ci-haut (article 66.1.3) la cartographie officielle des plans 31-I-02-100-0101, 31-I-02-100-0102, 31-I-02-100-0201 et 32-I-02-100-0202 s'applique.

ARTICLE 2.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ ce _____ 2018

Éric Deschenaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

21. ABROGATION DE RÉSOLUTION 2017-05-125 – Entente avec la Régie intermunicipale de Gestion intégrée des déchets Bécancour — Nicolet-Yamaska

CONSIDÉRANT QUE nous devons abroger la résolution 2017-05-125 relative à l'entente avec la Régie intermunicipale de Gestion intégrée des déchets Bécancour — Nicolet-Yamaska pour le point de dépôt de récupération des produits électroniques ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons une entente de partenariat avec les points de dépôts officiels pour le recyclage des produits électronique avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec) ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-03-079

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution 2017-05-125.

QUE l'ARPE assure la collecte, le transport ainsi que le traitement des produits électroniques visés.

22. PARC INDUSTRIEL – Autorisation de paiement — Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QUE selon la résolution 2017-07-151, la municipalité de Pierreville a procédé à l'achat de trois ensembles de luminaires ;

CONSIDÉRANT QUE selon la résolution 2017-12-252, la municipalité de Pierreville a mandaté Hydro-Québec, afin de procéder à l'installation desdits luminaires ;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec procédera à l'installation des luminaires dans le Parc Industriel d'ici le 27 mars 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-03-080

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des travaux effectués par Hydro-Québec dans le Parc Industriel pour la somme de ± 490 \$ (taxes en sus) ;

QUE la municipalité de Pierreville procédera à ce paiement lors de la réception de la facture officielle provenant d'Hydro-Québec.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Achat luminaire-éclairage rue » 02 340 00 649

23. CAMP DE JOUR – Octroi de contrat et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT l'offre déposée par le comité des loisirs de Saint-François-du-Lac soit pour planifier, organiser et coordonner un camp de jour pour l'été 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité trouve important d'offrir un camp de jour abordable afin de combler les besoins et les attentes aux familles de notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le début des activités, après le 24 juin 2018, Fête de la Saint-Jean-Baptiste est d'une durée de 8 semaines ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-03-081

Il est proposé par le conseiller *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat du camp de jour 2018 au comité des loisirs de Saint-François-du-Lac afin que ces organisateurs planifient, organisent et coordonnent les activités du camp de jour, le tout en conformité au montant de 8 500 \$, cependant, pour l'année 2018, une somme de 500 \$ a été demandée en surplus, donc, la municipalité versera un total de 9 000 \$;

QUE le comité des loisirs de Saint-François-du-Lac aura la charge du recrutement des animateurs, de la formation de ces derniers, du suivi des activités et la gérance des inscriptions ;

QUE le comité des loisirs de Saint-François-du-Lac aura la responsabilité de présenter à la municipalité la liste des enfants inscrits, un compte-rendu

du nombre d'enfants participants ainsi qu'une grille d'évaluation du Camp de jour 2018 ;

QUE la somme de 9 000 \$ sera répartie sur trois (3) versements et établie de la façon suivante :

12 juin 2018	4 500 \$
10 juillet 2018	3 500 \$
14 août 2018	1 000 \$

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Camp de jour – Dépenses » 02 701 53 690

24. EMPLOYÉS DE PATINOIRE – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la saison hivernale tire à sa fin et que les conditions météorologiques douces ont fait en sorte que la patinoire n'était plus praticable ;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Zac Desmarais et Maximilien Grenier ont travaillé à l'entretien de la patinoire du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE nous nous devons de payer les personnes préposées à la patinoire ;

2018-03-082

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder au paiement des préposés à la patinoire pour la saison 2017-2018 ;

QUE les sommes versées sont basées sur le montant forfaitaire prévu lors de l'embauche de messieurs Zac Desmarais et Maximilien Grenier, selon la résolution 2017-12-269 ;

QUE Monsieur Zac Desmarais recevra le montant total prévu au forfait, soit 1 200 \$;

QUE Monsieur Maximilien Grenier sera payé en fonction du nombre d'heures travaillées au taux horaire de 13,87 \$, montant basé sur le tarif à l'heure reçu par Monsieur Zac Desmarais, pour un total de 730 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Salaire patinoire Notre-Dame » 02 701 30 145

25. INFOTECH – Autorisation d'achat de banque d'heure

CONSIDÉRANT QUE les employés administratifs de la municipalité utilisent le logiciel SYGEM de la compagnie INFOTECH ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie INFOTECH offre le service d'achat d'heures d'appoint utilisables en tout temps, facilitant ainsi la facturation du temps passé avec un conseiller informatique de cette entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE les employés administratifs de la municipalité ont épuisé la banque d'heure auprès de la compagnie informatique ;

2018-03-083

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'une banque d'heure de 28 heures d'appoint à l'entreprise INFOTECH pour une somme de 1 960 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Formation Infotech » 02 130 01 454

26. CONFÉRENCE DRUMMONDVILLE III – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage des municipalités réclame au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une dérogation concernant la modification du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) afin d'appliquer des normes plus restrictives concernant le caractère inadéquat des distances séparatrices prévues entre les installations des sociétés gazières et pétrolières et nos sources d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE ledit ministère tarde à offrir une réponse claire au comité de pilotage des municipalités, ce dernier a procédé à un appel aux municipalités afin de participer à la conférence *Drummondville III* pour faire le point et décider de la suite des choses avec toutes les municipalités qui ont participé à la démarche et celles qui désireraient s'y joindre ;

CONSIDÉRANT QUE des décisions cruciales devront être prises lors de cette conférence et que la municipalité de Pierreville a le désir d'appuyer les municipalités concernées dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-03-084

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Monsieur Éric Descheneaux, maire, ainsi que Madame Ginette Nadeau et Madame Nathalie Traversy, conseillères de la municipalité de Pierreville, à participer à la conférence *Drummondville III* qui aura lieu le 24 mars 2018 à Drummondville au coût de 75 \$ par participant ;

QUE les frais de déplacement des participants seront remboursés.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès & formations - élus » 02 110 00 454

27. SITE INTERNET – Séminaire *Planifier, rédiger et gérer les communications Web* — Autorisation de participation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville procède en ce moment à la refonte de son site Internet ;

CONSIDÉRANT QUE la personne responsable des communications, Madame Manon Ricard, doit faire la rédaction de l'entièreté du contenu du site Internet, et qu'une connaissance des meilleures pratiques s'impose afin de réussir à transmettre, faire apprécier et faire partager des contenus de plus en plus signifiants, tels que le demandent les utilisateurs du Web ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire une utilisation optimale de son nouveau site Internet ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-03-085

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Madame Manon Ricard, adjointe aux communications de la municipalité de Pierreville, à participer au séminaire *Planifier, rédiger et gérer les communications Web* offert par l'Université de Sherbrooke à son campus de Longueuil, le 16 mars 2018, pour une somme de 425 \$ (taxes en sus) ;

QUE ce prix inclut le matériel, les pauses-café et le repas du midi ;

QUE les frais de déplacement de Madame Ricard lui seront remboursés.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès & formation - ADM » 02 130 00 454

28. CHEVALIERS DE COLOMB – Participation au 100^e anniversaire de l'organisme

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb de Pierreville, conseil 1889-56, célèbrent leur centenaire le 7 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux ont reçu une invitation au banquet et à la soirée de gala organisés pour l'occasion ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-03-086

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la participation de Monsieur Éric Descheneaux, maire de la municipalité, ainsi que les conseillers et conseillères, Madame Nathalie Traversy, Monsieur Jimmy Descôteaux, Madame Ginette Nadeau, Madame Marie-Pier Guévin-Michaud et Monsieur Michel Bélisle, aux activités entourant les festivités du centenaire des Chevaliers Colomb de Pierreville, conseil 1889-56 ;

QUE les frais exigés pour participer à l'événement seront payés par la municipalité, à savoir 35 \$ par participant.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès & Formation - Élus » 02 110 00 454

29. LE CLUB L'ÂGE D'OR DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC – Participation super-spectacle de l'organisme

CONSIDÉRANT QUE le Club l'Âge d'Or de Saint-François-du-Lac organise un souper-spectacle le 24 mars 2018 au Centre communautaire de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux ont reçu une invitation pour l'occasion ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-03-087

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la participation de Monsieur Éric Descheneaux, maire de la municipalité, ainsi que les conseillères, Madame Ginette Nadeau et Madame Nathalie Traversy à cette activité ;

QUE les frais exigés pour participer à l'événement seront payés par la municipalité, à savoir 30 \$ par participant.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès & Formation - Élus » 02 110 00 454

30. BIBLIOTHÈQUE JEAN-LUC PRÉCOURT – Conférence de Madame Guylaine Guevremont et Madame Marie-Claude Lortie

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de Pierreville désire organiser une conférence afin de créer de l'engouement ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de conférence à peu de frais a été faite à la responsable de la bibliothèque, Madame Chantal Bellamy ;

2018-03-088

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Madame Chantal Bellamy afin qu'elle organise la conférence *Décodez le langage de votre corps pour cesser de trop manger* présentée par Mesdames Guylaine Guevremont et Marie-Claude Lortie ;

QUE les frais de déplacement des conférencières seront payés par la municipalité de Pierreville pour la somme de 66,30 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Conférences » 02 702 30 349

31. ANDRÉ ROY – Remboursement d'un bris

CONSIDÉRANT QUE Monsieur André Roy a brisé la jante d'un de ses pneus sur sa voiture en heurtant un trou scié ;

CONSIDÉRANT QUE le trou heurté par Monsieur Roy est de la responsabilité de la municipalité ;

CONSIDÉRANT la demande de remboursement des frais de réparation par Monsieur Roy ;

2018-03-089

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de rembourser le montant payé par Monsieur André Roy pour la réparation de sa jante de pneu, pour la somme de 345,42 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Autres - Voirie » 02 320 00 690

32. UNE ROUTE SANS FIN – Autorisation de circuler

CONSIDÉRANT QUE l'activité *Une route sans fin* est une randonnée cycliste organisée depuis 13 ans à la grandeur du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité, organisée par le CIUSSS-MCQ et le Contium jeunes en difficultés et santé mentale jeunesse, vise le dépassement de soi pour les jeunes en difficultés ;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de circuler dans notre municipalité, sur la rue du Lieutenant-Gouverneur Paul-Comtois et la route 132, faite par le comité de coordination régional ;

2018-03-090

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steve Desmarais*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les participants de l'activité *Une route sans fin* à circuler dans les rues de la municipalité le 7 juin prochain.

**33. CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU LAC-SAINT-PIERRE –
Demande D'aide financière**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, le Centre d'action bénévole du lac Saint-Pierre participe à la Semaine de l'action bénévole en organisant des activités de reconnaissance pour les bénévoles qui œuvrent sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il est important de souligner l'apport de ces bénévoles qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-03-091

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer au *Centre d'action bénévole du lac Saint-Pierre* la somme de 300 \$ afin de permettre l'organisation des activités prévues visant à remercier tous ses bénévoles, et ce, dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole qui aura lieu du 15 au 21 avril 2018

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Divers organismes » 02 701 90 990

**34. LE LIEN —MAISON DE LA FAMILLE — Offre d'aide
financière**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Le Lien - Maison de la famille* a été victime d'un vol le mois dernier ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville est consciencieuse que les actions portées par cet organisme apportent, aux résidents de la municipalité, un soutien important ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est consciente de la précarité de ce type d'organisme et que les événements négatifs du dernier mois sont plusieurs facteurs difficiles pour l'administration *Le Lien — Maison de la famille* ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-03-092

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'offrir un soutien financier de 300 \$ afin d'aider *Le Lien — Maison de la famille*.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Maison de la famille » 02 701 95 990

35. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément nouveau n'ayant été apporté, nous continuons l'assemblée.

36. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 1. FADOQ CLUB PIERREVILLE** – Lettre de remerciement ;

2. **LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC** – Lettre d’offre d’une protection gratuite ;
3. **LE LIEN – MAISON DE LA FAMILLE** – Lettre de remerciement ;
4. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2018 – Rapport mensuel de novembre 2017 de compostage – Rapport mensuel de février 2018 pour la récupération et les déchets ;

37. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, Éric Descheneaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

38. PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 20 h 43 et se termine à 21 h 10.

Ces différents sujets ont été abordés lors de la période de questions :

- Boîte à lire
- Glissement de terrain
- Coop de santé Shooner/Jauvin, 50 000 \$
- Récupération au centre communautaire
- Achat du tracteur
- Sondage sur le Facebook
- Matériel électronique
- Jardinières et boîtes à fleurs
- Rang Sainte-Anne, demande de visite de Marc-André Harnois

39. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

2018-03-093

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21 h 10.

Éric Descheneaux, maire

Lyne Boisvert, CPA CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière